

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-829679

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12848

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HOUACHYI Zineb

Date de naissance : 31/03/84

Adresse : Résidence Amber 1 - Imm 0 - App 33 -

Quartier Almaz - 20190 - Casablanca

Tél. : 066.1194727

Total des frais engagés : 361,70

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Rachida CHAMI
Professeur de Pédiatrie
Espace Maârif Angle Brahim Roudani
et Abou Islah Al Maroufi Casablanca
Tél. 0523 99 63 63

Date de consultation : 20/01/2024

Nom et prénom du malade : ABDAMI HIBRA

Age : 70 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Douloureux musculaires

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 20/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :

Authorisation CNOP N° : A-A-215/2019



Cabinet de
Pédiatrie

الأستاذة رشيدة شامي و الأستاذة فاطمة سهيل

Professeur Fatna Souhail & Professeur Rachida Chami

Professeurs de l'Enseignement Supérieur de Pédiatrie

Faculté de Médecine de Casablanca

..

Pédiatrie Générale, Néonatalogie, Pneumologie, Asthme

Exploration et Prise en charge des allergies de l'enfant

Casablanca, le **20.12.2023**

AIDANI Hiba



1 ALGOFENE CP 200

1 cp 3 fois par jour pendant 2 jours

23,50



2 DIFAL CREME

1 application main et soir sur la zone douloureuse

38,20

DIFAL®

Diclofénac sodique - Gel 1%

Tube de 50 g

P.P.V. : 38,20 DH



6 118000 191393

61,70

Dr. Rachida CHAMI
Professeure en Pédiatrie
Esp Maarif, Angle Brahim Roudani et
Abou Ishak Al Maroufi Casablanca
05 22 99 63 63 / 06 41 48 45 49
INPE: 091157222

LOT : 1748
PER : 01 - 26
P.P.V : 23 DH 50

PHARMACIE AERIA
Angle Bd. Abdellah Bencherif
et Bd. L'Aéropostale - Casablanca
FA Tél: 0529.12.23 ~

340, espace Maarif Angle Bd. Brahim Roudani & Rue Abou Ishak Al Maroufi
Tel: 05 22 99 63 63 / 06 41 48 45 49 - Urgences : 06 61 43 96 59